

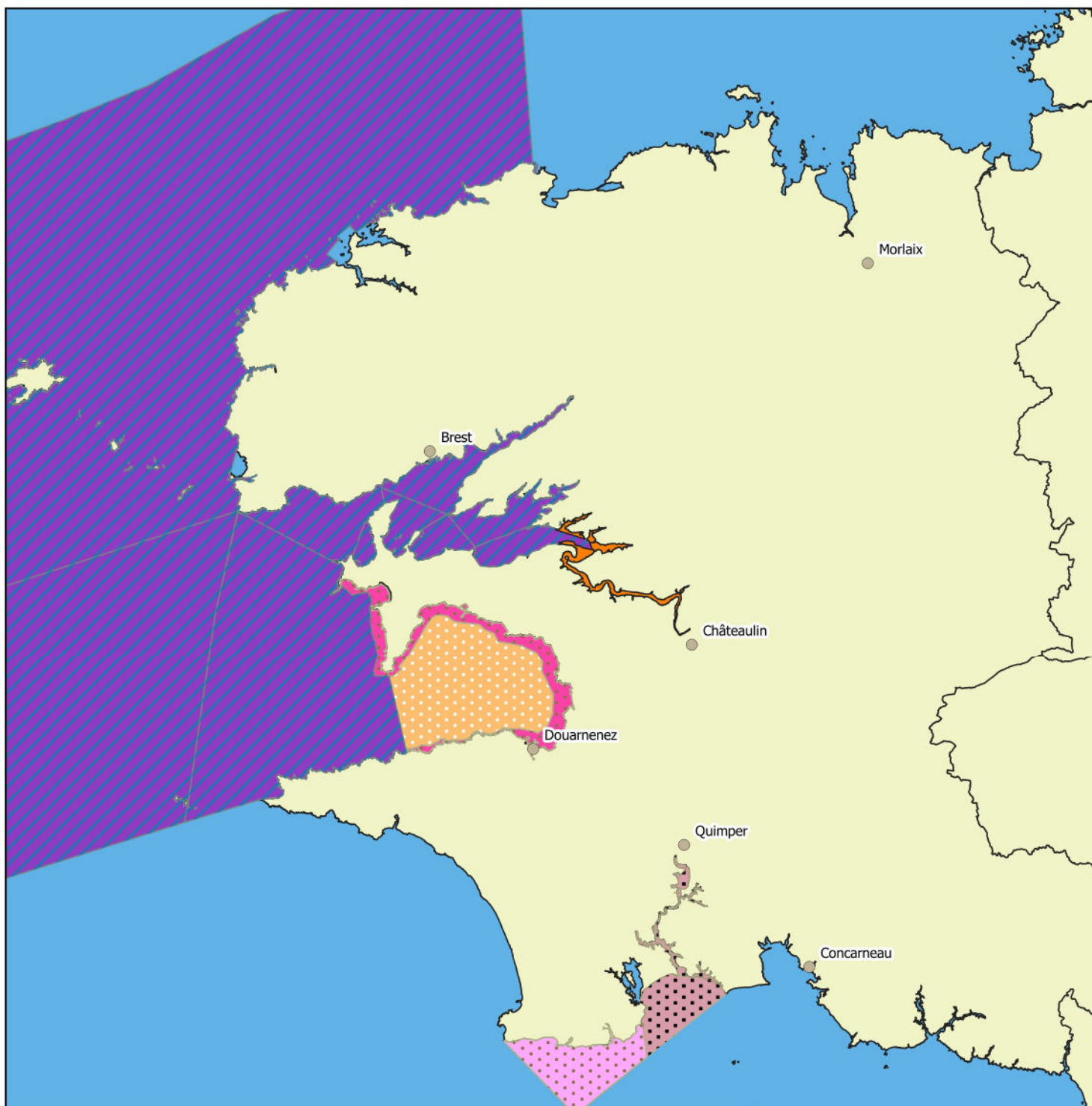


Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Interdiction temporaire de pêche, ramassage, expédition et commercialisation de coquillages

Cette carte est susceptible d'évoluer chaque semaine. La carte en vigueur est disponible à l'adresse suivante : www.finistere.gouv.fr
Plus d'informations sur la pêche à pied de loisirs sur le site : www.pecheapied-responsable.fr



Situation au 17 septembre 2026

Contaminations phytoplanctoniques

 Toxines amnésiantes : fermeture pour les pectinidés (coquilles Saint Jacques, pétoncles)

 Toxines lipophiles : fermeture tout coquillage

 Toxines lipophiles : fermeture tout coquillage sauf huîtres

 Toxines lipophiles : fermeture tout coquillage sauf praires, vernis et spisules

 Toxines lipophiles : fermeture tout coquillage sauf huîtres et vernis

Contaminations chimiques

 Pêche et récolte des moules interdite (plomb)

Sources : Ifremer - zones marines / IGN - limites de département